

Burundi : Accord de coopération commerciale et économique avec la Turquie

@rib News, 28/07/2017 – Source Xinhua Les députés burundais ont adopté jeudi à l'unanimité un projet d'accord de coopération commerciale et économique entre le Burundi et la Turquie, un accord signé le 27 août 2015 à Ankara, la capitale turque. Selon le ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Alain Aimé Nyamitwe, qui est allé présenter ce projet à la Chambre basse du parlement, cet accord, basé sur l'égalité et l'intégrité réciproque pour objectif de renforcer les relations amicales et d'améliorer la coopération commerciale et économique" entre le Burundi et la Turquie.

Il a indiqué que l'Accord sera une opportunité de favoriser et promouvoir le commerce et l'économie dans les deux pays et de soutenir et encourager le développement et la collaboration technique et industrielle entre les sociétés et les institutions économiques des deux pays. Il a ajouté à cela la coordination des activités communes concernant la collecte, l'analyse, l'évaluation et la diffusion des informations sur les activités commerciales, technologiques et industrielles et les possibilités d'investissement au bénéfice mutuel des deux pays. La coopération sera renforcée aussi dans les domaines du commerce et de l'investissement, de l'énergie et des ressources naturelles, du développement de l'agriculture et de l'élevage, de l'éducation et de la santé ainsi que des sciences et des technologies, a souligné le ministre Nyamitwe. Depuis ces deux dernières années, le Burundi s'est mis activement à la recherche de nouveaux partenariats depuis que l'Union Européenne a suspendu le financement direct à son gouvernement qu'il accuse de ne pas respecter les droits de la personne humaine.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});